


**Dénomination :** SOFONLY

**n° de gestion :** 1992B00989

**n° d'identification :** 333 977 445

**n° de dépôt :** A2010/015703

**Date du dépôt :** 19/07/2010

**Pièce :** extrait certifié d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

**SOFONLY**
**Société Anonyme**
**au capital de 20.320.224 euros**
**Siège social : 51 Boulevard Vivier Merle**
**69003 LYON**

**333 977 445 RCS LYON**

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2010

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix,
Le vingt et un juin,
A quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société SOFONLY, Société Anonyme au capital de 20.320.224 euros, divisé en 12.700.140 actions de 1,60 euro chacune, dont le siège social est à Lyon 3ème, 51 Boulevard Vivier Merle, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple, datée du 4 juin 2010.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

.....

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 12.431.900 actions sur les 12.700.140 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de nommer Monsieur François VIDAL, demeurant 17 Rue Duguesclin à Lyon (69006), en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

.....

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

.....

Certifié conforme à l'original

Pascal PARENT
Directeur Général